



**CCI BRETAGNE**



## **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Rénovation énergétique : préconisations sur  
l'accompagnement et le financement des travaux  
des bâtiments

En 2014, le Conseil régional de Bretagne a adopté le Plan bâtiment durable breton, un plan d'action partenarial répondant à deux grandes ambitions : assurer à tous les bretons un habitat sain et économe, et soutenir l'activité de la filière du bâtiment.

Ce plan reprend l'objectif partagé avec l'État de rénover 45 000 logements par an d'ici 2020. Les enjeux sont de taille. La Bretagne connaît une forte croissance démographique (25 000 nouveaux habitants par an), tandis que c'est dans le bâtiment que se trouvent les principaux gisements d'économie d'énergie. Pour faire monter en puissance le marché de la rénovation, l'accès au financement a été identifié comme un levier essentiel. Dans ce cadre, le Conseil régional de Bretagne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne ont souhaité conduire une étude commune visant à faciliter la prise de décision des propriétaires de logements ou de bâtiments d'activité et à les accompagner dans leur projet de rénovation.

D'ores et déjà, les acteurs des territoires se sont mobilisés pour concevoir des dispositifs d'accompagnement financier à la rénovation. L'étude s'appuie sur cette expertise et sur les besoins des territoires, pour préconiser des outils d'accompagnement de dimension locale et régionale.

Alors que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 introduit des dispositions permettant d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois, cette étude analyse en particulier la faisabilité et l'opportunité de créer une structure de tiers financement.



[Rapport transition énergétique \(.pdf - 2.26 Mo\)](#)



[Synthese rapport transition énergétique \(.pdf - 286.31 Ko\)](#)

### **Service information économique et territoires**

Tél. 02 99 25 41 82

Mail : [cliquez ici](#)

Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : [ccir@bretagne.cci.fr](mailto:ccir@bretagne.cci.fr)